



Desaccord entre mari et femme

Par **patybig_old**, le **21/06/2007** à **22:09**

marié depuis 10 ans sous le régime de la communauté, mon mari veut s'engager dans un projet immobilier d'à peu près 170.000 E. il veut faire construire des appartements et les louer. Je ne suis pas d'accord. Nous travaillons tous les deux. Comment puis-je m'opposer au projet? je ne veux rien signer, je ne veux pas me porter caution auprès de la banque quand il fera son crédit? que puis-je faire pour arrêter ce projet. n'j'espère que vous pourrez me répondre rapidement car cette situation m'angoisse terriblement. merci

Par **Christelle_old**, le **22/06/2007** à **02:56**

Bonjour,
C'est un projet important, donc si vous ne signez rien la communauté ne sera pas engagée. Seuls ses biens propre le seront (ainsi que les gains et salaires de votre époux étant donné leur statut particulier).
Mais vous ne pouvez pas l'empêcher totalement. C'est un adulte s'il veut le faire il peut, mais seul.
Peut-être serait-il judicieux de contacter la banque où il fera son prêt pour signifier que vous refusez d'engager les biens de la communauté (deux précautions valent mieux qu'une).